

Enregistrement nouveau tuteur

Nom, Prénom : _____

Matricule : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Profession concernée : _____

Nom de l'entreprise : _____

Matricule : _____

Adresse de l'entreprise :

N° : _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse du lieu de formation (si ≠ de l'adresse de l'entreprise) :

N° : _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Est-ce que le tuteur a déjà suivi la formation pour tuteurs ?

Oui **Veillez joindre une copie du certificat de participation**

Non **Veillez-vous inscrire sous le lien suivant :**

www.houseoftraining.lu





Veillez joindre les documents suivants :

- ✓ *Bulletin du casier judiciaire*
- ✓ *Copie(s) du/des diplôme(s)*
(Ou documents reconnus équivalents, y compris les attestations des autorités compétentes des États membres de l'UE)

Veillez noter :

La formation pour tuteurs est obligatoire pour tuteurs.

Dans le cas où le tuteur dispose déjà d'une expérience pédagogique, les Chambres professionnelles peuvent lui accorder une dispense partielle sur demande écrite.

Le départ d'un tuteur en fonction est à signaler par l'entreprise endéans un mois à la chambre professionnelle compétente. Un nouveau tuteur doit être désigné par l'entreprise au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification.

(Voir loi modifiée du 19 décembre 2008, article 2 du RGD du 01 août 2019)

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la formation pour tuteurs, veuillez contacter le service clients de la Chambre de Commerce au **+(352) 42 39 39 - 210** ou via mail à **ddf@cc.lu**

Politique de Protection des Données Personnelles :

Veillez consulter notre politique de protection des données personnelles pour des informations sur le traitement de vos données personnelles à <https://www.cc.lu/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

_____, le _____, _____
(Localité) (Date) (Nom et signature)

